

Comité Technique Local du 22 novembre 2013

Administration

- M. Michel RECOR, Président.
- M. Vincent BONARDI
- M. Olivier GERMAIN

Organisations Syndicales

Titulaires :

- Mme Agnès BESANCON (FO)
- M. Jean-Marc PLAZIAT (FO)
- Mme Noëlle MERIGAUD (CGT)
- M. Jean-Marc GIORGI (CGT)
- Mme Brigitte DAMAYE (solidaires)
- Mme Nadine LAGRANGE (solidaires)
- Mme Chantal FEYSSAT (solidaires)
- M. Jean-François JEANTAUD (CFDT)

Suppléants :

- Mme Christelle VERCHER-ROSELLO (FO)
- Mme Annie CLAUX (FO)
- M. Vincent VIGNAUD (CGT)

Secrétariat

Secrétaire : M. Frédéric TOUPIN
Rédactrice : Mme Sylvie TOULZAC
Secrétaire - adjoint : Mme Noëlle MERIGAUD (CGT)

Déclaration liminaire

Déclaration liminaire de la CGT présentée par Noëlle MERIGAUD

Réponses du Président à la déclaration liminaire

Les problématiques de cette déclaration liminaire sont essentiellement nationales. La situation n'est pas facile, nous essayons de faire pour le mieux. Pour le Président, la DGFIP n'est pas en pleine déroute, il y a des difficultés et nous y faisons face.

Des questions viennent se greffer sur cette déclaration :

Concernant des problèmes téléphoniques.

2 types de problèmes sont à distinguer :

- d'une part, des problèmes liés au changement de marché de ORANGE vers SFR. Problème conjoncturel. SFR a placé la DRFIP sous surveillance.
- d'autre part un problème récurrent sur Cruveilhier, lié à la qualité du standard.

Ces problèmes font l'objet d'un suivi attentif de la Direction qui compte les régler rapidement.

Concernant le respect du règlement intérieur.

Extrait de l'article 23 : « Le PV de la réunion signé par le Président et contresigné par le secrétaire et le secrétaire-adjoint, est transmis dans un délai d'un mois, à chacun des membres titulaires et suppléants du comité. L'approbation du PV constitue le premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante ».

Le Président fait son mea culpa et promet une régularisation pour les futurs CTL.

Ordre du jour

1) Présentation de l'expérimentation du pôle juridictionnel (pour information)

Le détail de l'information est en annexe, pièce 1

Phase de test

Principe annoncé au CTR du 25 septembre 2012.

Mise en place de pôles juridictionnels spécialisés au sein des divisions des affaires juridiques des DDFIP / DRFIP d'implantation d'un Tribunal Administratif.

Lancement du test dans 2 directions : La DRFIP du NORD et la DRFIP de la HAUTE – VIENNE.

Le ressort géographique du TA de Limoges comprend 4 départements, les 3 du Limousin et l'Indre.

Sur Limoges, l'expérimentation démarre le 2 décembre 2013 avec un stock de démarrage de 20 dossiers vivants. Officiellement le 2 janvier 2014, avec les transferts des dossiers par les tribunaux. Traitement en Haute-Vienne, de 30 à 35 dossiers annuels.

Bilan prévu à l'été 2015 et généralisation nationale pour 2016.

Le transfert de l'expertise sur Limoges inquiète les autres départements qui se voient vidés d'un travail présentant un grand intérêt.

Personnel :

Un IDIV expert : Brigitte RICHARD et un Inspecteur, Françoise DUGUET. Si besoin, avec l'aide de Virginie FAUCHER, experte en collectivités locales.

Les rédactrices traiteront les requêtes en temps partagé, en conservant certaines de leurs missions de référence.

Moyens informatiques :

Une nouvelle version de l'application ERICA a été livrée le 8 novembre 2013.

Télé recours sera livré le 2 décembre 2013.

Objectifs :

Renforcer l'expertise au siège du département comportant un T.A.

Si l'expérience est concluante, il y aura création d'autant de pôles que de T.A.

L'avantage pour le T.A. est d'avoir un interlocuteur unique.

Dans l'avenir, souhait de développement de l'oralité.

2) Présentation du dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels de la DGFIP (ANT, agents non titulaires)

Le détail de l'information est en annexe, pièce 2

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 prévoit un dispositif de titularisation des agents non titulaires sur une période de 4 ans, de la parution de la loi au 12 mars 2016.

En Haute-Vienne sur 22 agents, 3 sont éligibles au dispositif.

1 A contractuel dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2014

2 agents type Berkani (agent technique de catégorie C

Les 3 agents éligibles ont été informés par une note le 14 novembre 2013 et par une réunion RH le 19 novembre 2013.

Pour le suivi du dispositif un référent a été nommé, il s'agit de Mme LEOBET.

Modalités de recrutement :

- Pour l'agent A, passage d'un concours réservé (pilotage par l'ENFIP). Le concours comporte 2 épreuves : une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 3 heures, constituée d'une ou plusieurs questions relatives aux missions de la DGFIP et une épreuve orale d'admission d'une durée de 30 minutes, consistant en un entretien avec un jury.

A la demande des OS, l'agent bénéficiera d'une préparation personnalisée pour l'aider dans la réussite souhaitée par tous à ce concours.

- Pour les agents C, le recrutement au grade d'ATFIP de 2^{ème} classe est organisé sans concours, au niveau local. La DRFIP 87 dispose d'une possibilité de

recrutement de deux agents techniques des finances publiques. Un entretien de 10 à 15 minutes doit permettre d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat et sa capacité d'adaptation à nos services. Lors de l'entretien avec le jury, le candidat sera invité à présenter son parcours professionnel et ses aspirations en la matière.

Les agents concernés ne faisant pas partie d'un mouvement national, ils sont affectés sur leur poste.

La formation :

- Catégorie A : Titularisation dès leur nomination + un parcours de formation d'une durée totale d'un mois se déroulant en 3 phases (une phase généraliste, une transverse et une sur l'exercice des missions).
- Catégorie C : Stage probatoire de 6 mois pendant lequel ils suivront une formation théorique d'une durée de 5 jours pouvant être organisée de manière discontinue.

A l'issue du stage les agents C ont vocation à être titularisés. Ils ont alors la possibilité de demander un temps complet et de demander un changement de poste de travail.

Modalités de classement :

- Catégorie A : Jusqu'à 12 ans, reprise de la moitié de la durée des services accomplis.
- Catégorie C : Moins de 10 ans, aucune reprise n'est effectuée. Au delà de 10 ans, reprise des 6 / 16^{ème} de la durée des services accomplis.

Au niveau des effectifs (TAGERFIP), il n'existe pas actuellement de catégorie « emploi de restauration ». Une ligne spécifique sera créée en 2015.

3) Présentation du projet de construction de l'ensemble immobilier du CDFIP de Saint-Junien

Le détail de l'information est en annexe, pièce 3.

Opération réalisée par l'OPH de Saint-Junien. Bâtiment sur 2 niveaux avec le Centre des Finances Publiques au RDC et des logements sociaux au 1^{er} étage.

Le bail est un bail classique de type 3, 6, 9.

Le bâtiment est BBC (bâtiment de basse consommation). Récupération budgétaire sur les fluides.

Plusieurs projets ont vu le jour.

Un premier projet constituant une ébauche.

Un deuxième projet a ensuite été envoyé par mail aux 2 responsables des sites pour étude approfondie avec les agents.

Après modifications, un troisième projet a été présenté aux agents par M. Bonardi.

Les agents se sont inquiétés pour les places de parking. Au vu du loyer payé par la DGFIP, il n'est pas certain que l'OPH prévoit des places de parking.

Un SAS est prévu. Il est nécessaire afin de limiter les échanges thermiques. L'OPH n'est pas non plus certain de le financer. Une enveloppe serait donc à prévoir.

La salle de réunion sera conservée. Elle permettra un rangement d'armoires le long des murs et pourra servir de salle de réunion, mais également de salle de débordement pour le traitement des déclarations.

Il manque un poste de travail au SIP-SIE, non matérialisé sur le plan.

La caisse commune sera tenue par la Trésorerie.

La salle de détente sera renommée salle de restauration. Présentation à un prochain CDAS, la salle devant respecter des normes de ventilation et de cuisson (réchauffage).

Les guichets seront fermés par des vitres.

La cellule de sécurité de la DG finance la caisse et un guichet. Une demande d'un budget complémentaire sera effectuée pour les vitres d'un autre guichet.

Les 2 box et le bureau de réception ne seront pas vitrés.

Pour les sols, pas de moquette. Ils seront en lino ou en carrelage, avec une préférence pour le linoléum.

Nature du chauffage : par le sol et au gaz, le gaz étant classé comme une énergie renouvelable au même titre que le solaire ou l'éolien.

Pour l'archivage, un énorme travail de désarchivage sera à effectuer par les postes.

Pour la sécurité du bâtiment, l'entrée des agents s'effectuera par l'arrière avec déclenchement d'un éclairage automatique. Les vitres sont sécurisées. Présence de volets extérieurs tant pour la sécurité que pour le côté thermique.

Le local informatique sera la seule pièce climatisée du bâtiment.

Les WC publics seront accessibles avec un code.

Pour les vestiaires, de petites armoires sont prévues dans chaque bureau.

Les dégagements de fonds seront assurés par la Trésorerie (pas de transporteurs de fonds).

Pour le poste de travail d'un auxiliaire sur le SIP-SIE (campagne IR), le caissier restera en caisse pour libérer momentanément son bureau.

La position des bureaux doit être définitive avec le prochain projet, car elle conditionnera l'emplacement des perches.

Une recommandation de la cellule sécurité de la DG ne sera pas suivie d'effet. Il s'agissait d'installer une grille de 2 m de hauteur autour du bâtiment. Cette demande engendrait de nombreux problèmes, suppression de parkings, l'esthétique et le positionnement des bâtiments de France et enfin le coût.

Les projets de plan ont été transmis à l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et au médecin de prévention, pour avis.

4) Présentation du projet PATRIM, ouverture du service en ligne « rechercher des transactions immobilières »

Le détail de l'information est en annexe, pièce n°4.

Depuis juin 2013, les agents de la DGFIP accèdent, par le portail métiers à PATRIM « estimer un bien ».

Depuis le 6 novembre 2013, un nouveau service en ligne est expérimenté à Paris et dans le Limousin pour aider les usagers à estimer la valeur vénale de leurs biens immobiliers à des fins administratives et fiscales. D'ici la fin de l'année, ce service sera généralisé à l'ensemble des usagers du territoire.

La nouvelle offre de service en ligne répond à une situation d'inégalité d'information entre usagers et administration, relevée par différentes instances, dont le Médiateur de la République.

Elle permet aux utilisateurs éligibles au service, d'accéder gratuitement, en toute transparence et en toute sécurité, aux données foncières dont dispose l'administration pour évaluer la valeur vénale d'un immeuble.

La Direction Générale considère que l'utilisateur peut consulter dans 5 situations :

- déclaration d'ISF
- déclaration de succession
- déclaration de donation
- débat oral et contradictoire d'un contrôle fiscal
- procédure d'expropriation

Le recul des données pour les restitutions est de 9 années.

Cette estimation relevant de la responsabilité de l'utilisateur et des choix qu'il aura faits, celle-ci n'est pas opposable à l'administration qui se réserve le droit de remettre en cause les termes retenus.

L'accès est réservé aux personnes physiques, il n'est pas prévu pour les professionnels.

5) Questions diverses

Communications de l'administration

- Généralisation de la départementalisation de la gestion des dossiers fiscaux de procédures collectives.

Le détail de l'information est en annexe, fiche n° 5.

Après une expérimentation conduite sur plus de 2 ans, la généralisation a été annoncée par la DG le 29 octobre dernier, avec date d'effet au 1^{er} septembre 2014.

La mesure sera présentée au prochain CTR.

Le PRS sera la structure d'accueil. La départementalisation concernera les produits fiscaux de l'ensemble des postes comptables, pour des dossiers postérieurs à la mise en œuvre, pour des procédures de sauvegardes, de RJ et de LJ.

Pour les procédures ouvertes antérieurement, une procédure de toilettage des stocks doit être engagée (les modalités en seront définies le moment venu).

- Suites réservées aux questions des CTL précédents.

Agents Berkani. Une station de travail leur est dédiée dans un bureau au RDC du site Cruveilhier. Des formations sont prévues les 28 novembre, 5 et 10 décembre. Concernant le pointage, il n'est pas possible pour ces agents de pointer, l'heure d'embauche intervenant avant l'ouverture d'AGORA.

Stages « anglais fiscal » pour les agents de l'accueil. Difficulté de le suivre en période d'échéance. Report en début d'année prochaine.

Concernant les réserves de l'évaluation notation. Les réserves peuvent être reportées sur l'année suivante. Cependant le quota attribué en N+1 risque ainsi d'être diminué (discussions en cours à la DG).

8 recours hiérarchiques, 4 ont été partiellement ou totalement satisfaits, une réduction d'un mois a été attribuée.

Intempéries. Pas de possibilité donnée aux agents de rejoindre le poste le plus proche. Les directions ont la possibilité d'accorder des facilités horaires ou des autorisations d'absence.

Droit de retrait. Règles applicables en matière de santé et de sécurité. Le guide sera mis prochainement en ligne sous ULYSSE 87.

Régie. M. Pierrick BONJEAN devient régisseur d'avances en remplacement de M. Arnaud BAUSSET. Contrairement aux obligations réglementaires, le suppléant n'a pas été nommé.

Questions des OS

Mouvement complémentaire des A au 1^{er} mars 2014. Une CAP locale se tiendra le mardi 7 janvier 2014.

Le CTL emplois se tiendrait le jeudi 12 décembre 2013, sauf si le CTR prévu le 5 était repoussé.

Budget 2013. Tout est consommé, à l'exception de quelques crédits conservés pour le paiement des frais de déplacement. Une rallonge est arrivée le jour du CTL (22/11). Elle ne couvrira cependant pas la totalité de l'impasse budgétaire.

OSLO. Des précisions seront apportées concernant le suivi de la suite donnée aux commandes.

Déménagement de Baudin. Les premiers plans ont été élaborés. Une réunion des cadres A concernés a eu lieu. Accord de l'antenne immobilière de Toulouse qui aidera pour le suivi.

Le groupe de travail 4 (DRFIP) doit se réunir fin novembre, début décembre. Il réunira les chefs d'unités des services impactés à la DRFIP.

Pour Limoges Municipale, il y a la possibilité d'aller rapidement. Un gros travail de vide est à effectuer dans les archives. La date prévisible d'installation à Montmailler est fixée au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2014. Pour Limoges banlieue et amendes et pour la Paierie départementale, l'échéance est plus lointaine.

Le SIP de Limoges ville et l'accueil sont asphyxiés. La coupable, la THLV (taxe d'habitation sur les locaux vacants) , à ne pas confondre avec la TLV (taxe sur les logements vacants). Il s'agit là d'une nouvelle taxe, décidée par la municipalité. Les agents ne savent pas comment traiter les réclamations. Les critères pour les dégrèvements sont précis, mais ils sont très compliqués à mettre en œuvre.

DUERP. Quoique anonyme, certains agents ont des difficultés pour faire remonter le questionnaire à des chefs de service sur la partie des risques psychosociaux.

Problème de réintégration d'un agent après une absence de plus ou moins longue durée (maladie, longue maladie ou autre). Nécessité d'éviter l'isolement. Besoin de prévoir un accompagnement.

Dans les SIE des ordinateurs seront prévus pour les télédéclarations. Ces appareils seront en libre service auprès des contribuables qui pourront s'en servir avec l'aide d'un agent. Il n'est pas envisagé de tels équipements pour les Trésoreries mixtes, égalité du citoyen devant l'impôt !!!

Avec l'aide d'une enveloppe du Délégué du DG, un système de visio-conférence sera installé rue Montmailler dans la salle du 1^{er} étage. Un premier test sera effectué sur le département avec les SIP et les SIE pour une réunion métier.

A l'ESI, autrefois 2 pointeuses. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une seule à l'étage. Pourquoi celle du RDC a t'elle été enlevée ? Il y aurait peut être une possibilité de pointer avec l'aide d'AGORA (le problème concerne essentiellement liaison recouvrement, service de la DRFIP situé au RDC).

Coups de gueule

Un coup de gueule de Mme MERIGAUD pour la CGT qui s'indigne du manque de respect dû aux formateurs, tant pour la formation au DUERP que pour la déontologie.

Un coup de gueule de M. BONARDI pour la Direction qui en a marre que des agents de toutes catégories (A+ A B et C) s'en prennent aux agents du service BIL (budget, immobilier et logistique), comme si ces agents y étaient pour quelque chose si les crédits budgétaires sont insuffisants.

FO-DGFIP ne peut être qu'en accord et partager ces coups de gueule avec ceux qui les ont émis. Le Président a promis de sensibiliser les chefs de service lors de prochaines réunions, sur de tels agissements inadmissibles dans nos services.

Séance levée à 12h40.

Vos élus FO au CTL,

Agnès BESANCON

Jean-Marc PLAZIAT

Christelle VERCHER-ROSELLO

Annie CLAUX